

Politique de Durabilité



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	2
2. OBJET	3
3. CHAMP D'APPLICATION	3
4. ENGAGEMENTS ET PRINCIPAUX OBJECTIFS	4
5. MÉCANISMES	5
5.1. Pour l'atténuation	5
5.2. Pour promouvoir l'utilisation de l'énergie renouvelable	6
5.3. Pour assurer l'efficacité énergétique	6
5.4. Pour l'adaptation à de nouvelles situations et le renforcement de la résilience climatique	6
5.5. Transparence et numérisation	6
6. GROUPES D'INTÉRÊTS	7
7. GOUVERNANCE	7
8. RÉVISION ET MISE À JOUR	8
9. DIFFUSION	8
10. ENTRÉE EN VIGUEUR	8

1. INTRODUCTION

Le Conseil d'administration d'Elecnor, S.A. (« **Elecnor Holding** » ou la « **Société** »), en qualité de société cotée en bourse, exerce la compétence légale et exclusive de définir les politiques et les stratégies générales de la Société et du Groupe dont elle est l'entreprise dominante (Le « **Groupe Elecnor** » ou le « **Groupe** »), comme le prévoit également le Règlement du Conseil d'administration.

L'engagement pris par le Groupe Elecnor en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique s'inscrit dans une démarche assurée et stratégique. En tant qu'entreprise internationale, le Groupe assume pleinement son rôle déterminant dans la transition vers une économie bas carbone et résiliente face aux défis climatiques.

Par conséquent, le Conseil d'administration d'Elecnor Holding a approuvé, sur proposition de la Commission des Nominations, des Rémunérations et de la Durabilité, la présente politique afin d'établir les bases et les principes directeurs autour desquels s'articuleront la position et la stratégie climatique du Groupe Elecnor, en cohérence avec les grands référentiels internationaux de défense climatique, à savoir l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable (ODD). L'attention du Groupe se porte tout particulièrement sur l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), mais aussi sur d'autres objectifs visant à garantir l'accès à une énergie propre, une industrie durable et innovante et une consommation responsable.

À travers cette politique, détaillée dans le Plan de Transition climatique, le Groupe Elecnor s'engage non seulement à mesurer avec rigueur les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par ses activités et l'ensemble de la chaîne de valeur afin de les réduire drastiquement, mais aussi à maîtriser de manière proactive les impacts et les risques associés aux changements climatiques, qu'ils soient physiques ou de transition. Il sera également très attentif aux opportunités à saisir découlant du passage à une économie bas carbone.

De même, la stratégie du Groupe Elecnor s'appuie sur des normes internationalement reconnues de mesure et *reporting*, comme le Protocole des gaz à effet de serre (ci-après le protocole GES) utilisé pour calculer l'empreinte carbone d'une entreprise, ou le cadre de référence du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (*Task Force on Climate Related Financial Disclosures* en anglais, ci-après le « TCFD »), qui aide les entreprises à évaluer et intégrer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques dans leur gestion stratégique et financière. Par ailleurs, cette politique est l'occasion pour le Groupe d'apporter sa contribution aux grandes initiatives pour lesquelles il s'est engagé publiquement, comme le projet des Objectifs fondés sur la Science visant à réduire les émissions (*Science-based Targets Initiative* en anglais, ci-après le « SBTi ») et le *Carbon Disclosure Project* (CDP), ce qui témoigne de son exigence en matière de transparence et de durabilité. Le présent texte est également conforme à la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive* en anglais, ci-après la « CSRD »), en garantissant la traçabilité, la comparabilité et la qualité des informations diffusées.

Le Groupe Elecnor ambitionne de devenir une référence internationale dans le développement et la construction de projets et de services dans les secteurs des infrastructures, des énergies renouvelables et des nouvelles technologies, en faisant progresser de manière significative la transformation durable de tous les environnements où il intervient.

Par la présente Politique, le Groupe Elecnor affirme clairement et sans détour sa volonté d'agir pour le climat, en définissant une direction stratégique, les principes d'action et les mécanismes qui guideront son intervention là où il opère, en tout lieu et dans tous les domaines. Par conséquent, ce document fera partie intégrante des réglementations intérieures d'Elecnor Holding en matière de durabilité, et son application s'étendra au Groupe Elecnor. Son contenu vient compléter et doit être interprété en combinaison avec les différentes politiques de la Société et, notamment, la Politique générale en matière de Durabilité du Groupe Elecnor et le Plan de Transition climatique.

2. OBJET

Par la présente Politique, le Groupe Elecnor entend jeter les bases et établir les principes directeurs de son action climatique, afin de prévenir, d'atténuer et de remédier aux impacts réels et potentiels, d'aborder la question des risques et de profiter du dérèglement climatique pour saisir de nouvelles opportunités. Pour cela, il importe d'identifier et de déployer les efforts nécessaires en les ciblant sur la transition vers la neutralité climatique.

Par conséquent, il s'agit d'un cadre de référence interne permettant de piloter et d'intégrer ces impacts, risques et opportunités dans la stratégie et la gestion de l'entreprise, dans les opérations, la prise de décisions, la planification financière, dans la relation avec toutes les parties prenantes et la chaîne de valeur. Il en ressortira une réponse structurée, en phase avec les grands principes internationaux, les preuves scientifiques et les réglementations applicables.

Cette politique reprend les engagements climatiques du Groupe Elecnor en fixant des objectifs quantifiables de réduction des émissions, alignés avec les rapports scientifiques et l'Accord de Paris, en abordant la question de l'adaptation aux changements climatiques, mais aussi en définissant les mécanismes et la gouvernance en vue d'assurer leur application. En même temps, le texte prévoit des systèmes de suivi et d'évaluation continue afin de garantir la traçabilité, la transparence et l'amélioration constante de l'action climatique.

Certains principes exposés ici sont complétés par d'autres politiques et détaillés dans la réglementation corporative intérieure en matière de durabilité. Tous ces documents font partie du Système de gouvernance corporatif d'Elecnor Holding, dont l'application s'étend au Groupe.

3. CHAMP D'APPLICATION

Sous le respect des limites légalement établies, la présente Politique et les autres réglementations intérieures d'Elecnor Holding sont applicables à toutes les sociétés du Groupe Elecnor, ainsi qu'aux *joint-ventures*, unions temporaires d'entreprises et autres associations similaires dont la gestion est contrôlée par l'une des sociétés du Groupe Elecnor, en respectant toujours les limites prévues par la loi.

De même, Elecnor invite les sociétés qui ne sont pas directement ou indirectement liées à la Société à s'inspirer des principes de la présente Politique, en gardant des canaux de communication pour informer sur les normes de ces sociétés en matière de durabilité et pour en assurer le suivi.

En tout état de cause, les différentes sociétés du Groupe veilleront à ce que ces principes de la Politique imprègnent les services et les projets réalisés par ces entreprises et, à mesure que le temps passe, influencent les personnes qui en font partie, qu'elles soient physiques ou morales. Cela concerne les entreprises qui, en vertu d'un accord commercial conclu avec les sociétés du Groupe, font partie de son processus de production et contribuent à la prestation de ses services ou à l'exécution de ses projets (« Associés commerciaux »).

De même, les sociétés du Groupe collaboreront efficacement à la mise en œuvre des principes définis par la présente Politique avec les groupes d'intérêt ou les parties prenantes susceptibles d'avoir des incidences sur l'activité du Groupe et de ses Associés commerciaux (les « Groupes d'intérêt »), ou de les subir, afin d'ouvrir des voies de communication, de consultation et de mise en relation qui aideront le Groupe et ses Associés commerciaux à atteindre les meilleurs résultats en matière de durabilité.

4. ENGAGEMENTS ET PRINCIPAUX OBJECTIFS

En ce qui concerne l'action climatique, le Groupe Ecnor adopte une approche holistique et réaliste, en garantissant que son engagement pour la durabilité reste solide et aligné sur les objectifs mondiaux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Le Groupe Ecnor a fixé ses objectifs à l'aune de l'Accord de Paris, dont la finalité est de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C, en poursuivant l'action additionnelle menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. C'est pourquoi le Groupe reconnaît qu'il est urgent d'agir pour sauver la stabilité climatique et les ressources de la planète, en faisant de la réduction progressive de son impact environnemental une priorité sous le respect des niveaux préindustriels.

Le Groupe Ecnor ambitionne d'accélérer la décarbonation de ses activités. En tant qu'acteur clé du secteur énergétique, il saura y parvenir en promouvant et en prônant une transition juste, résiliente et scientifiquement cohérente avec les enjeux climatiques mondiaux.

En ce sens, et dans le cadre qu'il s'est donné pour faire avancer son engagement, le Groupe Ecnor a fixé les objectifs suivants :

- **Atteindre zéro émission nette d'ici 2050.** Le Groupe Ecnor s'engage à ce que la totalité de ses opérations mondiales atteigne la neutralité climatique avant 2050, comme le recommandent le Groupe intergouvernemental des experts sur le changement (*Intergovernmental Panel on Climate Change* en anglais, IPCC) et l'Accord de Paris.
- **Compenser les émissions résiduelles.** Le Groupe Ecnor s'engage à privilégier la réduction et à compenser les émissions résiduelles persistantes qu'il n'aura pas réussi à éliminer (inférieures à 10 %) pour atteindre l'objectif zéro émission nette avant 2050.
- **Réduire les émissions à court terme.** Le Groupe Ecnor fixe les objectifs suivants de réduction des émissions à court terme, alignés avec les rapports scientifiques et validés par le référentiel international SBTi, qui devront être atteints d'ici 2034 :
 - Réduction de 59 % des émissions absolues de scopes 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2023.
 - Réduction de 35 % des émissions absolues de scope 3 par rapport à l'année de référence 2023, en incluant des catégories essentielles dans la chaîne de valeur du Groupe Ecnor, comme l'acquisition de biens et de services, les voyages d'affaires, les déplacements de ses employés et les investissements notables réalisés dans des entreprises liées.
 - Les objectifs mentionnés ci-dessus prévoient une réduction des émissions absolues du Groupe Ecnor de tous scopes confondus de 37 % sur la période 2023-2034.

- **Promouvoir l'efficacité énergétique**, en tant qu'axe stratégique en vue de la réduction des émissions, en privilégiant des solutions technologiques et opérationnelles qui optimisent la consommation énergétique dans toutes les activités du Groupe.
- **Atteindre une consommation électrique 100 % renouvelable avant 2034**, en passant des contrats garantissant l'origine de l'énergie et l'expansion des installations d'autoconsommation.
- **Promouvoir l'utilisation de combustibles renouvelables alternatifs et l'électrification des processus**, afin d'éliminer progressivement les sources d'origine fossile.
- **Collaborer activement avec sa chaîne de valeur**, en incitant les fournisseurs, sous-traitants, entreprises liées et associés stratégiques à appliquer l'Accord de Paris, en se fixant leurs propres objectifs et en élaborant leurs propres plans de réduction basés sur les preuves scientifiques.
- **Intégrer la gestion des risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités climatiques dans la gestion de l'entreprise et la planification financière**, en s'inscrivant dans le cadre des recommandations TCFD.

5. MÉCANISMES

Pour honorer ses engagements et atteindre ses objectifs établis, le Groupe Elecnor déploie une gestion climatique structurée, basée sur des outils et des procédures de collecte et d'analyse de données, de vérification par des tiers dûment accrédités, d'établissements d'indicateurs clé en vue de la surveillance et du suivi du respect des compromis, sur la formation des parties prenantes ou l'utilisation d'outils techniques et financiers de gestion du carbone. Le Plan de Transition climatique du Groupe Elecnor intègre la gestion de tous les domaines concernés par le changement climatique dans la planification stratégique de son activité commerciale. Cette architecture se décline de manière transversale dans tous les domaines et les territoires où le Groupe intervient.

5.1. Pour l'atténuation

Chaque année, le Groupe Elecnor calcule son empreinte carbone d'entreprise et la rend publique. Il renforce ainsi la cohérence de son action avec tous les champs d'application et les catégories du Protocole GES. Le calcul inclut les émissions directes et indirectes des trois scopes (1, 2 et 3) préconisées par le GES, puis fait l'objet d'une vérification externe indépendante dûment accréditée.

En outre, le Groupe a rédigé une feuille de route de décarbonation conforme à ses objectifs basés sur les rapports scientifiques, en définissant et en quantifiant les leviers techniques et financiers de décarbonation sur lesquels il concentrera ses efforts. Il s'agit d'une planification temporaire de mesures concrètes que chaque direction commerciale et territoire sur lequel le Groupe Elecnor opère devra mettre en place, et qui privilégie l'efficacité énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables, l'éco-conduction, la transformation technologique et la mobilité durable.

Le Groupe Elecnor et ses fournisseurs stratégiques élaborent chaque année un programme d'engagement climatique, conçu pour atténuer considérablement les effets du changement climatique. Ce programme indique, en s'appuyant sur une cartographie du territoire, l'évolution de la prise de conscience de ses principaux collaborateurs en matière climatique, leur formation dans l'utilisation des outils de gestion du carbone, leur volonté de collaborer et de fixer leurs propres objectifs et d'élaborer leurs plans de réduction basée sur les rapports scientifiques. Le Groupe Elecnor exige à ses collaborateurs stratégiques de contribuer de manière significative et proportionnée à la décarbonation de sa chaîne de valeur.

Le Groupe a également mis en place des mécanismes complémentaires à la réduction – qui constitue le véritable objectif – centrés sur la compensation progressive des émissions résiduelles à partir de 2025 afin de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050.

5.2. Pour promouvoir l'utilisation de l'énergie renouvelable

Le Groupe Elecnor se rapproche de son objectif d'atteindre une consommation électrique 100 % renouvelable d'ici 2034 en obtenant des garanties de l'origine de l'énergie ou par des opérations équivalentes sur les différents territoires où il est présent. De même, il mise sur l'augmentation progressive de l'autogénération énergétique grâce à des installations photovoltaïques situées dans des centres logistiques et des projets clé, en renforçant l'autonomie et la sécurité énergétique. S'agissant de l'utilisation de combustibles fossiles dans des sources d'émission fixes et mobiles, il est prévu de les remplacer progressivement par des systèmes électriques ou hybrides ou par des alternatives d'origine renouvelable et à faibles émissions comme les biocombustibles.

5.3. Pour assurer l'efficacité énergétique

Levier essentiel de compétitivité et de décarbonation, les actions soutenant l'efficacité énergétique englobent l'optimisation des processus, l'intégration de technologies plus performantes et l'application de critères d'achat durables privilégiant l'acquisition d'équipements extrêmement efficaces et peu polluants.

5.4. Pour l'adaptation à de nouvelles situations et le renforcement de la résilience climatique

La gestion des risques et des opportunités climatiques est intégrée dans la planification stratégique et opérationnelle de la compagnie sur la base d'analyses périodiques des risques et des opportunités climatiques conformes au cadre TCFD, de la prise en compte des menaces, tant physiques que de transition, et de l'évaluation de leurs éventuelles conséquences financières, ce qui consolide la résilience du Groupe Elecnor en matière de changement climatique. De même, les opportunités détectées font l'objet d'une évaluation systématique pour que les décisions soient prises dans un sens qui renforce l'innovation technologique et la compétitivité dans un contexte de transition à émissions faibles.

5.5. Transparence et numérisation

Le Groupe Elecnor utilise des outils numériques spécialisés dans le calcul, la traçabilité et l'analyse des émissions GES, ainsi que d'autres indicateurs climatiques clé. Ces plateformes, intégrées dans les systèmes de gestion environnementale, financière et opérationnelle, permettent de contrôler efficacement l'action climatique menée par les différentes directions commerciales et facilitent la prise de décision basée sur ces données.

La communication climatique du Groupe Elecnor respecte les critères établis par les réglementations et les référentiels européens tels que la CSRD et les Normes européennes d'information sur la durabilité (*European Sustainability Reporting Standards*, NEIS ou ESRS en anglais). Chaque année, les informations publiées sont soumises à des processus de vérification indépendante, garantissant leur qualité, précision, comparabilité et pertinence pour les groupes d'intérêts. En outre, le Groupe Elecnor remet systématiquement de sa propre initiative des rapports conformes aux conditions posées par le CDP, qui participe à son engagement pour une meilleure transparence et un développement continu.

Le Groupe Elecnor, doté d'une gouvernance robuste, intègre la stratégie climatique dans sa prise de décisions à travers un Plan de Transition climatique définissant les lignes d'action claires, concrètes et quantifiées qui lui

permettront de respecter ses engagements. Dans ce Plan, le Groupe décrit les actions spécifiques à réaliser, l'investissement requis, les délais impartis et les métriques de suivi à surveiller, en se basant sur sept piliers fondamentaux : l'évaluation des émissions GES, l'analyse des risques et des opportunités climatiques, l'intégration des objectifs basés sur les rapports scientifiques dans la stratégie de l'entreprise, la planification financière intégrée, la définition d'une gouvernance efficace en matière de changement climatique, la formation des acteurs clé au sein et en dehors de l'entité, et la communication transparente des avancées et des résultats.

6. GROUPES D'INTÉRÊTS

Lors de la conception de cette Politique, le Groupe Elecnor a tenu compte de l'impact que ses décisions climatiques pourraient avoir sur les groupes d'intérêts, de leurs perspectives et leurs priorités. À cet effet, il a identifié, en conformité avec sa Politique générale de Durabilité, les principaux groupes d'intérêts suivants : actionnaires et investisseurs, clients, employés, fournisseurs et sous-traitants, organismes régulateurs et administration, organismes de financement et compagnies d'assurances, associés, syndicats, environnement social, organisation environnementale et créateurs d'opinion.

Ainsi, le Groupe présente une Politique à l'image de son engagement pour une transition climatique responsable, capable de réduire les risques, de créer de la valeur partagée et qui répond aux attentes sociales, réglementaires et commerciales de plus en plus exigeantes dans ce domaine.

Le Groupe Elecnor maintient un dialogue fluide et constant avec ses principaux groupes d'intérêts à travers différents canaux afin de détecter leurs besoins et leurs attentes et de pouvoir d'y répondre efficacement. Pour communiquer, le Groupe Elecnor utilise le site Internet de l'entreprise, l'intranet avec les employés, les formations techniques, les séances d'information, les matériels de diffusion, etc.

Le Groupe dispose également de canaux de communication bidirectionnelle avec les parties prenantes, structurées de la manière suivante :

- Programmes annuels en matière d'engagement climatique avec les fournisseurs, incluant des séances de travail, des échanges de bonnes pratiques et un suivi des progrès.
- Actions de formation continue destinée aux principales équipes responsables de sa mise en œuvre.

De même, le Groupe Elecnor met à disposition de ses groupes d'intérêts des canaux sécurisés assurant la confidentialité des communications pour les consultations, suggestions ou notifications concernant l'action climatique, en application de son Système de Conformité de la société et son Code éthique et de conduite.

Les relations avec les Groupes d'intérêts sont toutes basées sur un respect total de la réglementation sur la confidentialité et la protection des données, et sont accompagnées de mesures pertinentes de sécurité des informations.

7. GOUVERNANCE

Les principes de gouvernance en matière de durabilité définis dans la Politique générale de Durabilité du Groupe Elecnor font partie de la présente Politique. À cet effet, il est prévu d'attribuer les compétences et les fonctions correspondantes, d'une part, au Conseil d'administration et à ses commissions (la Commission des Nominations, des Rémunérations et de la Durabilité et la Commission d'Audit) et, d'autre part, au Comité de Durabilité et au responsable de la durabilité, en déclinant cette gouvernance dans les différentes sociétés appartenant au Groupe Elecnor.

8. RÉVISION ET MISE À JOUR

La présente Politique sera révisée et mise à jour si les circonstances l'exigent ou le justifient en raison de modifications réglementaires, en conformité avec les référentiels internationaux ou des critères établis par les autorités de veille et de contrôle en matière de durabilité, ou pour la faire évoluer en même temps que la structure et les activités du Groupe Elecnor.

9. DIFFUSION

L'un des premiers engagements prévus dans la présente Politique étant de la faire connaître au plus grand nombre, Elecnor Holding prônera sa diffusion au sein de la société et de son Groupe, avec une attention particulière pour ses groupes d'intérêt.

La Politique est consultable sur le site Internet du groupe (www.grupoelecnor.com) et via les canaux de communication interne utilisés par tous les employés.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Approuvée par le Conseil d'Administration d'Elecnor Holding lors de la réunion du 24 novembre 2025, la présente Politique est entrée en vigueur à cette date.